



**MRC
DE
NICOLET-YAMASKA**

*Rapport préliminaire
d'évaluation du Pacte rural
2002-2007*

Réalisé à l'aide du « Guide » à
l'intention des MRC du MAMR

Rapport d'évaluation
du Pacte rural 2002-2007
VERSION PRÉLIMINAIRE
Décembre 2007



Rapport d'évaluation



du Pacte rural 2002-2007



TABLE DES MATIERES

Contexte administratif du Rapport d'évaluation :.....	3
1. Mise en contexte du plan de travail élaboré en 2002.....	4
2. La mobilisation des communautés rurales.....	7
3. Le leadership des élus	9
4. La structure organisationnelle de la mise en œuvre du pacte rural.....	11
5. Le partenariat dans la mise en œuvre du pacte rural.....	13
6. La mobilisation de groupes cibles – les jeunes et les femmes	14
7. Les champs d'intervention prioritaires de votre pacte rural	15
8. Les territoires dévitalisés	16
9. Les projets de territoire	18
10. Les résultats des cinq années d'application du pacte rural	19
11. Autres thèmes à considérer par la MRC.....	21
Annexes	22

Contexte administratif du Rapport d'évaluation :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Pacte rural 2007-2014 (article 4.B du Pacte), la MRC doit déposer, au plus tard le 1^{er} octobre 2007, un rapport préliminaire d'évaluation de l'application de son premier Pacte rural couvrant la période 2002-2007. Afin de faciliter la démarche de rédaction du rapport, un guide a été élaboré. Ce guide comprend une table des matières commentée où chacun des titres à être traités est accompagné d'une série de questions pour permettre une meilleure compréhension. Rappelons que les MRC n'ont pas à répondre systématiquement à toutes les questions formulées.

Pour inscrire dans un esprit de continuité les actions de développement rural réalisées entre 2002 et 2007, le MAMR propose un canevas type pour aider les MRC à dégager les enseignements à prendre en considération lors de l'élaboration et de la mise en application de leur second pacte rural. Le cadre suggéré

visé à ce que les intervenants dans la mise en œuvre tracent un bilan de leurs actions, stratégies et projets issus du premier pacte et qu'ils portent un regard critique sur son ensemble. Ce regard devrait ouvrir des voies de stratégies et d'actions à prendre en compte dans le contexte de la mise en œuvre du second pacte rural. Le canevas est avant tout un outil pour les MRC en vue de bonifier ou de consolider leurs actions à venir.

Ce rapport préliminaire d'évaluation du premier pacte rural vise à aider les MRC à faire le point sur leurs expériences des cinq dernières années. L'objectif, qui consiste à ce que les premiers acteurs dans la mise en œuvre du pacte (préfets, élus locaux, directeurs généraux de MRC et de CLD, agents de développement rural et membres des comités divers mis en place) y portent un regard critique, est au centre de la démarche. Chacune des MRC pourra, si elle le souhaite, aller au-delà du contenu présenté.

En ce qui concerne la façon de porter ce regard, celle-ci est naturellement laissée à la discrétion de chacune des MRC en fonction des dynamiques locales. Certaines avenues ont été suggérées :

- Rencontre des intervenants ayant participé à l'élaboration ou la mise en œuvre du pacte;
- Tenue d'une Journée du Pacte rural;
- Réunion spéciale du conseil de la MRC;
- Réunion publique présidée par le préfet de la MRC, où la population et les groupes socioéconomiques sont appelés à présenter leurs points de vue sous forme verbale, d'avis ou de mémoire.

N.B. : Les directions régionales du MAMR peuvent fournir un soutien technique aux MRC.

1. Mise en contexte du plan de travail élaboré en 2002

- Comment le plan de travail a-t-il été préparé ? L'élaboration du plan a-t-elle été faite dans une approche ouverte et concertée avec les communautés rurales et les divers intervenants ? Le contenu du plan a-t-il été approuvé au préalable par l'ensemble des élus et discuté avec la population rurale ? Qui a-t-on consulté ? A-t-on pris en compte dans le plan de travail les planifications existantes du territoire de la MRC (Schéma d'aménagement et de développement et Plan d'action local pour l'économie et l'emploi) ou de la région ?

Pour le territoire de Nicolet-Yamaska, l'élaboration du plan de travail de mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007 a été réalisée dans une approche très ouverte et concertée.

En effet, pour des raisons différentes mais néanmoins toutes en lien avec le développement des communautés et sous le leadership de différentes personnes ou organisations, qu'elles soient la MRC, l'une ou l'autre de ses tables sectorielles d'alors, des municipalités ou le député provincial, une effervescence d'initiatives (comités, études, etc.) et d'activités (rencontres, colloques, etc.) a précédé la démarche propre à l'élaboration du plan de travail.

Délibérément ou non, ce brassage d'idées a contribué à faciliter la démarche de mobilisation autour de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2002-2007 sur notre territoire. Car dans Nicolet-Yamaska comme dans plusieurs autres MRC, puisque déjà annoncés depuis des mois par Québec, le dépôt et la mise en application d'une politique de la ruralité étaient des actions souhaitées, très largement médiatisées, et impatientement attendues de tous.

C'est donc avec cet espoir en tête que cette mobilisation s'est réalisée en s'insérant de façon toute naturelle dans un ensemble de démarches et de réflexions portant sur le développement local, initiée dès novembre 2001 par le Comité stratégique de la MRC lors d'une activité de type « Lac-à-

l'Épaulé » organisée à l'attention des maires et mairesses du territoire. Intitulée « Journée RÉFLEXION STRATÉGIQUE et PLANIFICATION 2001-2005 », cette activité abordait des thèmes comme une ruralité à redéfinir, le rôle de l'élu municipal, le défi du leadership, le développement régional, le développement industriel et le développement résidentiel du territoire.

Localement, avec la Politique nationale de la ruralité toujours en arrière plan mais cette fois très réelle, deux autres événements d'importance ont aussi bien préparé le terrain pour le suivi du Pacte rural signé par la suite, soit le « Colloque régional sur le Bas-Saint-François » en mars et le « Colloque Action-Pauvreté » d'avril 2002. Avec tout ce bouillonnement de réflexions et de recherches de solutions à des problématiques locales, la table était bien mise pour permettre aux élus d'abord, mais aussi à tous, groupes ou personnes intéressées dans chacune des communautés du territoire, d'appriivoiser puis de s'approprier la Politique nationale de la ruralité lors de la « Tournée des municipalités » en mai et juin 2002.

À cette occasion, nous désirions bien informer toutes les communautés des tenants et aboutissants de la Politique. Mais surtout, nous voulions démontrer toute l'importance, les efforts et le sérieux que la MRC entendait consacrer à la démarche, les inciter à se mobiliser dans un objectif de prise en main et d'engagement dans le but de lancer un grand chantier de développement local de chacune des collectivités de la MRC de Nicolet-Yamaska. Tout ça avec le défi de « Faire de la Politique nationale de la ruralité un levier de développement profitable et durable ». Surtout, nous y avons clairement signifié que la mobilisation de chaque communauté vers la prise en charge de son développement serait une condition préalable essentielle au financement de projets à l'aide de fonds provenant du Pacte rural.

Quant à la préparation du plan de travail en elle-même, les premières réflexions sur son contenu mais surtout sur le sens et les couleurs à donner à la démarche de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité dans Nicolet-Yamaska ont débuté au sein du Comité stratégique de la MRC en avril et mai 2002, en s'inspirant des différentes rencontres et discussions des mois précédents.

Par la suite, cette vision préliminaire de la démarche à entreprendre fut exposée lors de la Tournée des municipalités de mai et juin 2002. Plus de

255 personnes, soit la grande majorité des élus municipaux, un nombre considérable de représentants d'organismes et des dizaines de citoyennes et citoyens participèrent à ce premier exercice de mobilisation consistant en neuf rencontres ayant constitué autant de forums d'informations et d'échanges sur les défis et les besoins de chaque collectivité, sur le développement local, sur l'élaboration d'une vision à long terme du développement de chacune des communautés de la MRC et sur le travail à entreprendre dans le cadre du Pacte rural.

Cette tournée a démontré l'intérêt général pour ce nouvel outil de même que l'enthousiasme et les efforts que chacun est prêt à mettre pour développer sa communauté et améliorer la qualité de vie de son milieu. Tout en reconnaissant que l'amélioration de la prospérité des communautés de Nicolet-Yamaska par la création d'emplois et le soutien à l'entrepreneuriat est importante, les participants de la tournée signifièrent l'espoir que les bilans annuels de l'application du Pacte rural se traduiront surtout par des améliorations au plan humain, tant individuel que collectif, notamment pour les jeunes et les opportunités qui leur sont offertes, le soutien aux personnes économiquement moins favorisées, l'amélioration de la qualité de vie ainsi que des services offerts et l'engagement des citoyennes et citoyens de Nicolet-Yamaska dans le développement de leur communauté et de la MRC dans son ensemble.

Le Comité stratégique a ensuite terminé la préparation du plan de travail, ses premières réflexions étant d'une part bonifiées par les idées et suggestions recueillies lors de la Tournée des municipalités, mais aussi par les avis de personnes, groupes ou organismes du territoire, écrits ou exprimés lors de rencontres, de tribunes variées et de différents comités ou tables sectorielles. Toutes ces rencontres et discussions ont donc donné l'occasion, si ce n'est de prendre en compte, à tout le moins de discuter largement des différents plans d'actions et planifications stratégiques existants.

Puis, après son adoption le 17 octobre 2002 par le Conseil des maires, le plan de travail a été distribué à tous ceux qui en ont fait la demande à la MRC, à leur bureau municipal ou à celui du conseil de bande, etc. Plusieurs comités et organismes se sont fait un devoir de se l'approprier, de nous questionner afin de valider la compréhension qu'ils en ont mais aussi, de le prendre en compte dans l'élaboration de leur plan d'action pour la prochaine année.

À la demande de l'agent de développement rural ou des élus eux-mêmes, des rencontres ont débuté dans toutes les communautés avec ces élus et des acteurs du milieu pour clarifier le plan de travail mais surtout, pour bien leur expliquer que ce sont eux les véritables maîtres d'œuvre de la Politique nationale de la ruralité dans leur communauté, que la démarche dans une communauté débute et se termine par eux, qu'ils ont la responsabilité de désigner ou former un comité de développement local, de le reconnaître et le supporter dans son travail, qu'ensemble, chaque communauté doit s'entendre sur une vision de son avenir et élaborer un plan de développement, même sommaire, que ce plan doit être ensuite accepté par les élus, et enfin que ce sont eux qui feront la priorisation finale du ou des projets qui seront présentés au Conseil des maires pour financement à l'aide des fonds du Pacte rural.

Finalement, en fin d'année 2002, une série de quatre grandes rencontres publiques sur le Plan de travail se sont déroulées à travers la MRC; à la fois pour présenter le plan de travail, entendre les réactions ainsi que les avis, et présenter tous les aspects de la démarche collective de développement des communautés du territoire qui débutait alors.

-
- Le plan de travail a-t-il été modifié en cours de route ? Les actions posées au cours de la mise en œuvre du pacte étaient-elles en lien avec le plan de travail ? Les projets financés ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés dans le plan ?

En cours de route, aucune modification n'a été apportée au plan de travail de mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007. Cependant, la préparation d'un plan de travail plus élaboré (mieux documenté, proposant des scénarios pour certains axes ou défis auxquels le territoire et les communautés devraient s'attaquer en priorité, etc.) était initialement planifiée pour l'an deux du Pacte rural, telle qu'en faisait mention la première version déposée à l'automne 2002 :

« Veuillez noter qu'à la suite des consultations publiques portant sur la version intégrale du plan de travail, des

modalités particulières, précisions ou modifications pourraient être apportées aux présentes, notamment, en ce qui concerne le montant maximum de l'aide accordée par catégorie de projet, l'assouplissement des normes ou des mesures particulières en faveur des communautés dévitalisées ou encore la réservation de sommes pour la réalisation de projets adressant certains des axes prioritaires d'intervention. »

Mais les parties intéressées étant déjà embarquées à pieds joints dans les démarches de mises en œuvre du Pacte rural et, probablement aussi, faute de temps et de ressources, cette deuxième phase de réflexions, consultations, définitions et mises en œuvre de stratégies plus ciblées ou approfondies n'ont finalement jamais été réalisées.

Pour l'essentiel donc, le plan de travail, la structure de gestion, les démarches de mobilisation ainsi que les modalités quant à la sélection et au financement des projets sont demeurés les mêmes et étaient en lien avec le plan de travail préparé.

Touchant surtout la gestion administrative, les quelques changements effectués en cours de route ont donc consisté à simplifier ou rendre plus flexibles les procédures à suivre pour les communautés et promoteurs, à repousser des dates d'échéances et finalement, à transférer en fin de parcours la responsabilité de l'analyse des projets et de l'attribution des fonds restants à son CLD de manière à permettre au comité de mise en œuvre d'amorcer le travail d'évaluation du premier Pacte rural et de la préparation du second.

Quant aux objectifs fixés, à quelques exceptions près, ils étaient principalement de nature qualitative, par exemple...

- La mobilisation la plus large possible de la population dans chacune des communautés;
- Que chacune des 17 communautés, seule ou en association avec une ou des communautés voisines, forme ou désigne un comité de développement local ayant la responsabilité d'ouvrir au développement du milieu, en collaboration avec le conseil municipal ou de bande ainsi que les différents acteurs du milieu, et de collaborer à la mise en œuvre du Pacte rural
 - jusqu'à 14 comités ou organismes de développement local furent actifs à un moment ou à l'autre entre 2002 et 2007

- de ce nombre, 10 n'existaient pas auparavant, et ceux-ci ont mobilisé plus de 125 personnes qui ont œuvré au plus fort de l'exercice de mobilisation des communautés, des bénévoles très majoritairement
- lesquelles personnes, de 2003 à 2006 inclusivement, auraient consacré plus de 11 455 heures au total à la démarche
- 10 de ses comités étaient toujours actifs en début d'année 2007, prêts à continuer le travail);

D'autres objectifs étaient ...

- Le renforcement de la démocratie et l'implication de la population dans l'avenir de leur communauté;
- L'augmentation du sentiment d'appartenance de la population dans l'avenir de leur communauté ainsi que de leur territoire;
- L'émergence et l'appui aux leaders, les élus d'abord, mais aussi d'autres personnes et organisations.
- Que chaque communauté se mobilise donc, mais aussi prépare un plan de développement de la communauté faisant consensus et confirme par résolutions de son comité de développement local ainsi que de son conseil municipal ou de bande, l'appui à son (ses) projet(s) déposé(s) pour fin de financement aux fonds du Pacte rural;
- Que la finalité de chaque projet devrait au minimum travailler à solutionner une des problématiques correspondant à l'un des six champs prioritaires d'intervention inscrits dans la Politique nationale de la ruralité;
- Pour chaque projet, d'avoir des retombées bénéfiques à moyen et à long terme, donc de durer dans le temps de manière à avoir des effets concrets et prolongés dans la communauté;
- La réalisation à un minimum d'un projet exclusif dans chacune des communautés du territoire;
- L'amélioration de la situation socioéconomique de chacune des communautés;
- La complémentarité des projets afin de couvrir au mieux les champs d'intervention et d'action établis comme prioritaires.

En ce qui concerne les objectifs quantitatifs, peu nombreux, ils étaient plutôt généraux...

- D'utiliser le Pacte rural comme levier en multipliant les sommes investies afin de générer le maximum d'investissements d'autres sources pour chaque 1\$ des fonds du Pacte consacré à un projet (selon les données partielles actuellement disponibles, pour chaque 1 \$ du Pacte rural, plus de 6 \$ s'ajouteraient d'autres sources);
- Un minimum de 250 000 \$ des fonds du pacte rural consacrés à des projets relatifs au maintien et au retour des jeunes et des familles ainsi qu'à l'augmentation de la population dans les communautés de la MRC de Nicolet-Yamaska.

En terme de l'atteinte des résultats attendus, la majorité des objectifs qualitatifs ont été atteints avec deux bémols cependant :

- Le quart environ des communautés n'ont pas complété la démarche attendue de mobilisation et de définition d'une vision d'avenir de leur municipalité;
- Une proportion égale à environ 30% des projets financés ne peuvent être qualifiés de structurant, en ce sens qu'ils auront peu ou pas de retombées bénéfiques à moyen et long terme pour les communautés, en terme de dynamisme, de prospérité, d'être mieux outillés face à leur développement pour l'avenir, après la réalisation de ces projets qu'avant.

Quant à l'atteinte des objectifs quantitatifs, à première vue les résultats obtenus semblent intéressants : 60 projets financés au total, soit 6 de territoire et le reste en projets locaux (dont quelques projets cofinancés par deux ou plusieurs communautés voisines) pour une moyenne de trois projets environ financés par communauté, et un très bon effet de levier des sommes du Pacte rural.

Pour mieux soutenir leurs réflexions pour la réalisation du bilan du Pacte rural 2002-2007, les acteurs concernés du milieu doivent maintenant essayer de répondre aux deux questions suivantes par des points ou exemples précis :

1. En terme de développement local, en quoi la situation de ma communauté ou du territoire de Nicolet-Yamaska est mieux en 2007 qu'elle ne l'était en 2001, avant le 1^{er} Pacte rural?
2. Qu'est ce qui est structurant (quelque chose qui aura encore des impacts positifs sur ma communauté ou le territoire dans 5, 10 ou 15 ans) et qu'est-ce qui l'est moins dans ce qu'on a fait au cours du

premier pacte, puis comment faire encore mieux au cours du Pacte rural 2007-2014,?

Globalement donc, à la veille de compléter le premier Pacte rural, le constat général est que ça a bien été dans Nicolet-Yamaska, que la demande à chacune des communautés en terme d'activités de mobilisation et de planification du développement était exigeante mais qu'elle en valait la peine et que la disponibilité des fonds réservés pour la réalisation de projets locaux dans chaque communauté a justement favorisé cette mobilisation, l'implication, puis la réalisation d'un plus grand nombre de projets.

-
- Quels sont les enseignements à tirer en ce qui a trait aux modifications à apporter au processus d'élaboration du plan de travail et à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?

Lors du premier Pacte rural, en général, les résultats ont été très intéressants lorsque les réflexions ont porté sur un peu tous les aspects de la vie des communautés et que la recherche de solutions a quant à elle porté sur de larges consensus au regard des éléments précis et prioritaires des axes de développement ciblés. Le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 devrait donc favoriser la même approche.

2. La mobilisation des communautés rurales

- Comment cette mobilisation s'est-elle effectuée ? A-t-elle été faite auprès des élus, des différents groupes, des citoyens ? Quels appuis particuliers ont été mis de l'avant dans la MRC et au sein de chaque communauté rurale pour soutenir la démarche d'organisation, de réflexion et d'action ? Quels sont les modes d'animation et d'information qui ont été privilégiés ? Y a-t-il eu des séances d'échange et de formation, la définition d'une vision d'avenir dans chaque

communauté, une mise sur pied ou un appui aux comités locaux de développement, une assistance à l'émergence de projets, etc.?

Dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007, avec le soutien de la MRC ainsi que de son agent rural, chaque communauté avait l'obligation de se constituer ou désigner un comité de développement local, se mobiliser, préparer puis adopter un plan de développement faisant consensus, et confirmer par résolution, à la fois du comité de développement local ainsi que du conseil municipal ou de bande, son(s) projet(s) qu'elle souhaite financer à l'aide des fonds de la Politique nationale de la ruralité.

Pour y parvenir, chaque communauté disposait d'une grande liberté et pouvait donc y « aller à sa façon ». Alors donc que le même soutien de la MRC et du CLD étaient offerts à toutes, il y a eu pratiquement autant de façons d'être et de faire que de collectivités...

- D'un comité de développement informel se réunissant occasionnellement pendant deux ou trois ans, le temps de répondre à « la commande » de la municipalité et que tous les fonds réservés soient « casés » avant de plus ou moins se dissoudre, à un OBNL incorporé poursuivant encore activement sa mission de développement local quatre ans après l'épuisement des fonds réservés à la communauté et réfléchissant puis planifiant déjà pour le deuxième Pacte rural et même au-delà;
- D'un petit groupe de personnes acceptant de se rencontrer à deux ou trois reprises au total entre 2002 et 2007, à un organisme bien structuré comptant une permanence ainsi qu'une quinzaine de membres au sein de son conseil d'administration, accomplissant la démarche en collaboration des élus et partenaires, travaillant par thème en sous-comité, s'appuyant sur des consultations, des sondages, des analyses, des études, etc., ayant eu des centaines de rencontres, ayant initié de nombreux projets, mais malheureusement dissout à la toute fin...;
- D'une communauté où le comité de développement et le conseil municipal travaillent pratiquement toujours main dans la main, à l'opposé;

- D'une démarche qu'on veut minimale et contrôlée, soit parce que c'est plus simple ou moins « risqué » à gérer ou parce qu'on a déjà nos projets prêts à déposer, à des rencontres animées, ouvertes à l'écoute, à la discussion, à toute idée intéressante et à l'implication de tous ceux qui le souhaitent;
- D'une véritable démarche de développement (avec des résultats se traduisant par un comité de développement local permanent et actif, un plan d'actions adapté et rassembleur et des projets structurants en lien avec les consensus et la vision d'avenir élaborée), à une démarche qui n'a jamais décollé pour toutes sortes de raisons (manque de participation, de soutien, etc.).

Il est important de prendre en compte que la majorité des communautés étaient en apprentissage...

- Qu'il s'agissait d'une première expérience de mobilisation du genre pour la majorité;
- Que si certaines communautés avaient déjà de telles façons de faire dans leurs mœurs (implication, concertation, démocratie, etc.), pour la majorité, ça exigeait parfois de changer assez radicalement les façons de faire, et ce, en fort peu de temps comparé à l'échelle de vie d'une communauté;
- Que pour pratiquement toutes les communautés, la commande de se donner une vision d'avenir assez globale faisant consensus et un plan de développement, était une première;
- Que pour la MRC aussi, la démarche était plutôt nouvelle et exigeante;
- Pour véritablement construire une solide démarche de développement local dans toutes les communautés ainsi qu'à l'échelle du territoire, on a probablement sous-estimé le temps et les difficultés pour véritablement s'approprier la démarche, quand ce n'est en plus changer les façons de faire, et ce, de façon durable au quotidien comme à plus long terme.

Mais, pour un début donc, les efforts investis dans la démarche par la majorité des communautés sont très louables et des résultats néanmoins fort intéressants ont été atteints. Qu'il suffise notamment de rappeler au plan quantitatif que :

- Au total, ce sont 14 comités ou organismes de développement local (10 n'existaient pas auparavant) mobilisant plus de 125 personnes qui ont œuvré au plus fort de l'exercice de mobilisation des communautés et 10 seraient toujours actifs, prêts à continuer le travail;

- De 2003 à 2006 inclusivement, ces personnes, des bénévoles très majoritairement, auraient déjà consacré plus de 11 455 heures au total à la démarche.

Avant de se lancer dans le prochain pacte, chaque communauté devrait prioritairement réaliser son propre bilan du niveau, de l'étendue, de la qualité et des résultats de sa mobilisation au cours du Pacte rural 2002-2007 : donc se donner une note, puis en tirer des leçons (qu'est-ce qui a freiné ou favorisé, comment mieux réussir, comment la rendre vraiment démocratique, fonctionnelle, permanente et porteuse de retombées bénéfiques? Etc.).

-
- Quels sont les enseignements à tirer en ce qui a trait aux modifications à apporter à ce sujet et à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?
-

L'élément principal à retenir de la mise en œuvre et des résultats du premier Pacte rural est certainement que ça rapporte de mettre suffisamment d'emphase et d'efforts afin de profiter au maximum de *L'effet structurant et durable de la mobilisation de chacune des communautés comme de celle de tout le territoire de la MRC et de ses intervenants.*

Pourtant, il semble souvent superflu de rappeler comment...

- La mobilisation et l'implication citoyenne sont des conditions essentielles de la réussite d'une approche de développement local;
- De souligner ses effets structurants et qu'elle est la principale finalité d'une politique de la ruralité;
- De rappeler le rôle des leaders locaux, comités de développement et agents ruraux pour initier, outiller et soutenir cette mobilisation;
- Des fonds du Pacte rural pourraient aussi utilement soutenir et bonifier cette mobilisation que servir à financer des projets.

Si ce qui a été fait en terme de mobilisation des communautés ces cinq dernières années représente un très bon début, le Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 ainsi que les efforts et ressources consacrés à sa mise en œuvre devront permettre d'aller plus loin, d'obtenir de meilleurs résultats

encore en qualité, en durée et en retombées réelles dans le sens d'un développement local véritable.

Or, ce qui fera foi de la réussite et de l'effet structurant de la mobilisation, ce sera d'abord le caractère vivant mais surtout « vivace » de l'approche en développement local d'une communauté : le fait que ses acteurs soient proactifs, que la communauté passe à l'action dès qu'il est nécessaire pour répondre à un besoin : relever un défi, profiter d'une opportunité, contrer une menace, réévaluer et mettre à jour sa vision d'avenir puis élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pour l'atteindre.

D'où l'importance pour le prochain Plan de travail de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 pour le territoire de Nicolet-Yamaska de bonifier en ce sens les principaux outils de la première politique, soit le travail des comités de développement local, le soutien apporté à ce comité par les élus et acteurs locaux (et inversement) ainsi que par l'agent de développement rural, de garder en mémoire les apprentissages réalisés par ceux-ci ainsi que par la population, etc.

Il faut aussi éviter au départ de mettre seulement l'emphase sur le financement et la réalisation de projets. Ces étapes seront en effet réalisées naturellement et beaucoup plus facilement si les communautés réussissent au maximum à profiter des effets structurants et des résultats de la mobilisation de leur population et des différents acteurs qui composent ces communautés rurales.

3. Le leadership des élus

- Comment les élus ont-ils démontré leur leadership dans :
 - l'élaboration du plan de travail ?
-

En vertu du Plan de travail de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2002-2007 pour le territoire de Nicolet-Yamaska, les élus municipaux et du conseil de bande avaient un rôle important, sinon central, à jouer au cours des démarches prévues dans ce chantier de revitalisation et

de développement local qui devrait toucher tous les aspects importants de la vie de leur communauté :

- D'abord, les bases de toute la réflexion ont été jetées lors d'un Lac-à-l'Épaule des élus en 2001;
- Puis, les élus et la population des communautés furent consultés à plusieurs reprises, en fait lors de trois séries de rencontres, au moment de la préparation du plan de travail (Tournée des municipalités en mai et juin 2002), de la présentation publique du plan de travail déposé (décembre 2002) et des rencontres subséquentes (information sur la démarche, animation du milieu, mise en œuvre, etc.) dans chacune des communautés;
- Le comité de mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité dans Nicolet-Yamaska (le Comité stratégique) était lui-même composé d'élus, désignés par le Conseil des maires : en plus d'avoir eu la responsabilité de la préparation du plan de travail, c'est ce même comité qui recevait ensuite les demandes de financement, évaluait les projets, puis recommandait ceux à financer au Conseil des maires;
- Un premier projet du Plan de travail a été présenté au Conseil des maires en début d'automne 2002;
- C'est ce même conseil qui en a adopté, en octobre 2002, la version finale déposée au gouvernement du Québec, et c'est lui aussi qui recevait pour fins d'entérinement final les projets recommandés par le comité de mise en œuvre;

○ la mobilisation des communautés ?

La majeure partie des fonds du Pacte rural, 83,24 % en fait était réservée à des projets dit locaux dans chacune des communautés du territoire, à tout le moins, pour les trois premières années du Pacte rural.

Or, les élus de chacune des communautés avaient la responsabilité d'annoncer, superviser ou accompagner, et valider la démarche obligée de mobilisation, de réflexion et de consultation précédant le dépôt d'une demande d'aide financière aux fonds du Pacte rural (former ou désigner un comité de développement local dans la communauté, préciser sa vision de développement, déterminer ses priorités, entériner le plan de développement de la communauté, mettre des actions en œuvre, etc.).

Par la force des choses donc, la démarche dans une communauté débutait donc généralement au moment où les élus décident de s'en préoccuper. Elle allait généralement aussi loin que l'appui réel qu'ils lui accordaient et avait notamment comme résultats les projets locaux déposés qui ne pouvaient être soumis au Conseil des maires que s'ils recevaient d'abord un appui par résolution du conseil municipal ou de bande.

○ la réalisation du pacte ?

Avant d'être accepté pour fin d'analyse, un projet dans une communauté devait au préalable se voir confirmer, par voie de résolution du Conseil municipal ou du Conseil de bande, comme prioritaire pour le développement de ladite communauté et en concordance avec le plan de développement adopté.

Ensuite, c'est le comité de mise en œuvre composé d'élus qui recevait les projets pour fin d'analyse, puis en recommandait ou non le financement au Conseil des maires.

Enfin, le Conseil des maires décidait par la suite s'il entérinait ou non les recommandations du comité de mise en œuvre.

Chacune des communautés devait enfin déposer à la MRC en fin d'année un rapport d'activités succinct présentant pour cette communauté les actions et résultats de l'année d'application du Pacte rural qui se terminait.

-
- Quels sont les enseignements à tirer quant à l'engagement des élus et aux modalités de leur engagement à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?
-

À ce jour, les résultats sont variables d'une communauté à l'autre, et ce, pour différentes raisons. Mais ça, c'était prévu. En effet, c'est principalement en respect de ce rythme variable selon la dynamique propre de chaque communauté, des limitations internes existantes, des ressources en support, mais aussi pour laisser le temps de bien faire les choses que des

fonds étaient réservés aux communautés pendant une période minimale de trois ans pour la réalisation de projets locaux.

La démarche a généralement bien fonctionné si les élus y ont pris une juste place, s'ils ont aidé au leadership d'autres acteurs de leur communauté de s'exprimer et si l'implication de la population a été facilitée. Il n'y a pas de « recette » unique. Elle doit donc être plus ou moins adaptée par chacune des communautés selon sa propre « culture » et les acteurs en place. Le soutien réalisé par la MRC doit aussi forcément s'y ajuster.

Un défi important pour les élus au cours du Pacte rural 2007-2014 sera donc encore de prendre leur juste place, d'être de véritables facilitateurs des démarches à réaliser dans leur communauté, de faciliter l'émergence d'une très large et véritable mobilisation de leur communauté, la définition d'une vision d'avenir rassembleuse, etc.

Comment prendre leur juste place : en connaissant bien leur milieu, en dosant bien le niveau et la forme de leadership requis dans leur communauté, et ce, de manière à consolider leurs propres rôles et faciliter la démarche de mobilisation ainsi que la mise en œuvre d'actions, mais aussi de laisser suffisamment de place pour une très large expression de l'implication, du leadership et de l'initiative des autres acteurs ainsi que des citoyennes et citoyens de leur communauté, et ce; tant pour les bénéficiaires à en retirer au présent qu'à l'avenir.

4. La structure organisationnelle de la mise en œuvre du pacte rural

- Quelle organisation spécifique la MRC a-t-elle mise en place pour faire connaître le Pacte auprès des citoyens ? Quelles ont été les occasions de développement qui en découlèrent ? Comment l'enveloppe budgétaire a-t-elle été utilisée ? Quels sont les cadres de gestion retenus pour le financement des projets, le mode d'analyse et de sélection des projets à la MRC, etc.? La structure organisationnelle a-t-elle été définie au départ et a-t-elle évolué au cours des cinq années ?

En plus généralement de communiqués et occasionnellement de conférences de presse, les informations étaient transmises par l'entremise des sites Internet de la MRC et du CLD, de correspondances aux personnes concernées (élus, acteurs du milieu, membres des comités de développement local, partenaires, promoteurs), du bulletin d'information « Le chantier rural » expédié deux ou trois fois l'an à ces mêmes personnes, des textes dans les bulletins municipaux, de chroniques à la radio et à la télévision communautaires, etc.

En ce qui concerne le fonctionnement à proprement dit, si chaque communauté devait former ou désigner son comité de développement local (lequel pouvait être commun plus d'une), au niveau de la MRC, aucune structure organisationnelle nouvelle n'a été mise en place pour le Pacte rural 2002-2007 dont les modalités générales, propres au territoire de Nicolet-Yamaska, étaient les suivantes:

- Sauf si un projet était supporté par un large consensus et qu'il y avait urgence, aucun projet dans une communauté n'était accepté avant que cette communauté n'ait amorcé sa démarche de mobilisation, déposé un plan de développement (même sommaire) faisant consensus dans la communauté et confirmé par voie de résolution du Conseil municipal ou du Conseil de bande que ce projet constituait sa priorité pour son développement;
- Les fonds provenant du Pacte rural étaient versés sous forme de subvention;
- Le projet devait se dérouler sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ou de la communauté d'Odanak;
- La contribution financière à un projet, à partir des fonds du Pacte rural, ne pouvait dépasser 50 % des coûts de ce projet, sauf pour les deux situations énumérées ci-après;
 - Dans le cas de projets réalisés dans l'une des communautés dévitalisées du territoire, de même que ceux touchant directement le maintien et le retour des jeunes et des familles, la contribution financière à partir des fonds du Pacte rural ne pouvait dépasser 70 % des coûts de ce projet;
 - Et pour les projets touchant directement la lutte à la pauvreté, en permettant l'amélioration des conditions de vie de personnes défavorisées, la contribution financière à

partir des fonds du Pacte rural pouvait atteindre 100 % des coûts;

- ❑ La contribution financière maximale à des projets d'une même communauté à partir des fonds du Pacte rural était limitée à 55 000 \$;
- ❑ Un montant équivalant à 16,76 % des fonds du Pacte rural, soit 188 246 \$, était réservé pour des projets de territoire touchant une majorité ou la totalité des communautés de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- ❑ Dans le calcul des contributions maximales par projet, mais pas dans celui des contributions maximales pour une même communauté, les fonds provenant de la Mesure d'appui aux initiatives en milieux ruraux seront considérés comme des fonds du Pacte rural;
- ❑ Les demandes de financement de projets pour une année étaient acceptées tant qu'il y avait des fonds disponibles pour cette même année et en cas d'épuisement des sommes, sauf pour la dernière année d'application du Pacte rural, les projets pourront être représentés l'année suivante;
- ❑ Au terme des troisième et quatrième année d'application du Pacte rural, la pondération des critères d'évaluation, les contributions maximales par projet et par municipalité de même que le pourcentage réservé pour des projets de territoire à partir des fonds du Pacte rural pouvaient être révisés en fonction des sommes non encore engagées ainsi que de la distribution des projets financés en fonction des axes prioritaires d'intervention;
- ❑ Le versement d'une contribution financière à un projet, à partir des fonds du Pacte rural, pouvait s'échelonner sur une seule ou plusieurs années;
- ❑ Les demandes étaient déposées auprès de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- ❑ Aucune demande ne pouvait être analysée avant l'acceptation par le gouvernement du Québec du Plan de travail de l'an 1 de la mise en œuvre du Pacte rural pour le territoire de Nicolet-Yamaska ;
- ❑ Il n'y avait pas de formulaire spécifique pour le dépôt des demandes;
- ❑ Les demandes devaient être analysées chaque année à compter du 15 février, du 15 mai, du 15 août et du 15 novembre, et ce, tant qu'il y avait des fonds disponibles dans le cadre du Pacte rural et au plus tard avant le 15 février 2007 (*note* : ces dates de tombées n'ont finalement pas été mises en application);
- ❑ Une grille d'analyse des projets servait de guide au comité de mise en œuvre dans son travail d'évaluation et ses recommandations, laquelle

prenait en compte les orientations et modalités prévues au plan de travail;

- ❑ En plus des informations et documents habituels de présentation de son projet (détails du projet incluant les problématiques ou besoins auxquels il veut répondre, les ressources disponibles, les résultats attendus, coûts, sources de financement et confirmations, calendriers de réalisations, etc.), le promoteur devait fournir les copies de la (des) résolution(s) confirmant la priorité donnée au projet par le(s) Conseil(s) municipal(aux) ou le Conseil de bande concerné, le cas échéant par le(s) Comité(s) de développement dûment formé(s) et reconnu(s) aux fins de la mise en œuvre du Pacte dans cette(ces) communauté(s) ou par le Conseil des maires dans le cas d'un projet de territoire (*note* : peu après le début de la mise en œuvre du premier pacte, cette dernière résolution n'a finalement plus été exigée);
- ❑ S'il le jugeait nécessaire, le comité de mise en œuvre, chargé de l'analyse des projets (Comité stratégique de la MRC), pouvait exiger des documents et informations supplémentaires;
- ❑ Les promoteurs recevaient un accusé de réception, étaient avisés s'il manquait des informations au dossier et informés des étapes d'analyse de leurs projets;
- ❑ Ils pouvaient aussi être invités à venir rencontrer le comité de mise en œuvre pour présenter plus en détail et mieux soutenir leur projets avant que ledit comité ne statue sur l'opportunité ou non de le soutenir financièrement et n'établisse sa recommandation au Conseil des maires quant au soutien financier à lui allouer ainsi qu'aux modalités associées;
- ❑ Une fois la demande pour un projet dûment reçue et complétée, une réponse rapide était donnée aux promoteurs, généralement dans les 60 jours, sauf en cas de circonstances extraordinaires;
- ❑ En acceptant l'aide financière dans le cadre du Pacte rural, les promoteurs s'engageaient à collaborer avec la MRC selon des modalités précisées dans le protocole d'entente à signer;
- ❑ Ils s'engageaient notamment à participer, le cas échéant, à une (des) rencontre(s) publique(s) de présentation des projets retenus;
- ❑ La liste des projets présentés et des projets financés était disponible sur demande auprès de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Peu de changements ont été apportés en cours de route. Pour l'essentiel, ils touchaient surtout la gestion administrative et visaient essentiellement à simplifier ou rendre plus flexibles les procédures à suivre pour les

communautés et promoteurs, à repousser des dates d'échéances et finalement, à transférer en fin de parcours la responsabilité de l'analyse de projets et de l'attribution des fonds restants à son CLD de manière à permettre au comité de mise œuvre d'amorcer le travail d'évaluation du premier Pacte rural et de la préparation du second. L'entérinement final des projets acceptés pour fins de financement étant toujours réalisé néanmoins par le Conseil des maires.

Quant à l'enveloppe budgétaire, sauf des ajustements dans les mois précédant l'échéance gouvernementale pour la production de la liste définitive des projets financés au Pacte rural 2002-2007, elle a essentiellement été utilisée telle que planifiée initialement. Qu'elles sont les ajustements apportés ?

- Une communauté, Saint-Elphège, n'a finalement utilisé que 35 774 \$ des 55 000 \$ lui étant réservés pour le financement de projets locaux, et ce, pour cause de l'abandon d'un projet.

Cette somme de 19 229 \$ ainsi rendue disponible de même qu'une autre de 25 000 \$ remise « en circulation » suite au report d'un projet de territoire ont été attribuées, d'une part pour la réalisation d'un projet territorial alternatif, et d'autre part à des projets locaux dans certaines communautés, en surplus des montants de 55 000 \$ initialement réservés pour elles :

- 65 000 \$ plutôt que 55 000 \$ pour des projets locaux à Aston-Jonction;
- 60 147 \$ plutôt que 55 000 \$ pour des projets locaux à Sainte-Monique;
- 65 000 \$ plutôt que 55 000 \$ pour des projets locaux à Saint-Léonard-d'Aston.

À l'exception donc des quatre communautés ci-dessus nommées, les treize autres ont chacune investi exactement et en totalité la somme de 55 000 \$ leur étant réservée pour la réalisation de projets locaux.

-
- Quels sont les enseignements à tirer en lien avec les modifications à apporter et à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?
-

Ici encore, en prévision du prochain, il y a beaucoup à apprendre du premier Pacte rural, notamment :

- L'importance d'indiquer le plus clairement et précisément dès le départ
 - D'abord les buts à atteindre...
 - Et les axes d'interventions prioritaires...
 - Puis les stratégies retenues...
 - Ensuite les objectifs visés...
 - Et les cibles à atteindre...
 - Ainsi que les résultats précis que l'on souhaite atteindre...

L'importance aussi de démocratiser et rendre transparentes les démarches et décisions en lien avec le Pacte rural 2007-2014, et ce, sans minimiser le rôle central que les élus doivent avoir dans sa mise en œuvre.

5. Le partenariat dans la mise en œuvre du pacte rural

Pour concrétiser les objectifs du pacte rural, la MRC devait s'engager dans une démarche de concertation et de développement avec différents acteurs du développement local et régional.

- Quels modes de coopération ont été mis en place, et ce, avec quels organismes ? Comment s'est vécu ce partenariat ? Comment a évolué le partenariat au cours des cinq années ? Quels sont les partenaires auprès desquels vous n'avez pas obtenu de succès, que vous auriez aimé associer au pacte ? Qu'est-ce qui aurait pu faciliter l'adhésion de ces partenaires ou de tout autre partenaire ?

Alors que les partenaires étaient invités à participer aux différentes consultations pour la préparation du plan de travail du Pacte rural 2002-2007 et que certaines de leurs propositions y furent incluses, c'est principalement au cours de sa mise en œuvre du premier pacte rural que s'est véritablement réalisée la concertation souhaitée :

- Dans chacune des communautés, des partenaires étant membres du comité de développement local, collaborateurs dans la planification ou même promoteurs de projets locaux;

- À l'échelle de la MRC, plusieurs partenaires publics et privés (Commission scolaire de la Riveraine, ministère de la Culture et des Communications, Réseau des bibliothèques, Corporation de développement communautaire, entreprise privée en téléphonie, etc.) étant collaborateurs dans la planification et la réalisation de projets;

Initialement donc, au regard de la réflexion pour la préparation du plan de travail, puis projet par projet lors de la mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007, la concertation et les partenariats avec les différents acteurs du développement local, territorial et régional se sont bien réalisés.

-
- Quels sont les enseignements à tirer se rapportant aux manières d'intéresser ces partenaires et de maintenir leur intérêt, à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?

Le plus souvent possible, mieux communiquer avec eux en tout temps et mieux les impliquer à tous les stades et à tous les niveaux : consultations préalables à la rédaction du plan de travail, réflexions pour la définition d'un projet territorial à l'échelle de la MRC, participation au comité et aux étapes de mise en œuvre, consultations et réflexions dans la définition de vision d'avenir et la préparation ou la mise à jour du plan de développement dans les communautés, planification et réalisation de projets, nouvelles consultations et exercices majeurs périodiques de concertation et de planification (aux deux ans par exemple), processus d'évaluation et corrections lors d'une rencontre de mi ou fin de parcours, processus de préparation d'un éventuel troisième Pacte rural, etc.

6. La mobilisation de groupes cibles – les jeunes et les femmes

- Quels efforts ont été déployés pour intéresser les jeunes et les femmes sur le territoire ou tout autre groupe important dans la dynamique de votre territoire ?
-

À l'échelle de la MRC, aucun effort particulier n'a été déployé relativement à ces groupes cibles, et ce, bien que les appels à la réflexion, à la mobilisation ainsi qu'à la réalisation de projets aient été généraux. Malgré aussi que ces groupes cibles sont, en théorie, représentés au sein des Carrefours du CLD.

Par contre, certaines communautés ont réalisé des rencontres auprès de ces groupes cibles dans leurs démarches de mobilisation, de consultation, de définition d'une vision d'avenir, de préparation du plan de développement local, puis de planification et de réalisation de projets.

Heureusement, il existe un niveau significatif de sensibilisation aux problèmes et aux défis des communautés et du territoire en lien avec ses jeunes comme semble néanmoins en faire foi le nombre de projets reliés financés dans le cadre du premier pacte rural.

-
- Quels sont les enseignements à tirer des moyens utilisés dans votre démarche pour atteindre ces groupes cibles ou tout autre groupe peu présent, à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?

Il faudra être plus spécifique dans les approches afin de véritablement consulter et impliquer ces groupes cibles dans le cadre du Pacte rural 2007-2014, s'assurer de bien intégrer leurs préoccupations ainsi que les défis les concernant dans un projet territorial et les plans de développement des communautés, aller plus en profondeur dans les axes prioritaires d'interventions, les dossiers spécifiques, et finalement dans la définition de stratégies et la mise en œuvre d'actions et de projets ciblés pour ces groupes.

Mais attention, au regard des jeunes principalement, eux qui sont tellement importants pour le dynamisme présent et à venir de chacune des communautés ainsi que du territoire, mais qui semblent en même temps toujours difficiles à rejoindre et à impliquer : ce n'est pas qu'au début de la mise en œuvre du nouveau pacte rural qu'il faut aller à leur rencontre, mais en tout temps.

Il est donc essentiel de mettre en place des mécanismes efficaces et permanents de consultation et de mobilisation permettant d'atteindre, d'impliquer ces groupes cibles.

7. Les champs d'intervention prioritaires de votre pacte rural

- Quels domaines d'intervention apparaissent les plus porteurs pour l'émergence d'une ruralité dynamique au sein de votre MRC et des communautés rurales qui la composent ? Les actions posées dans la mise en œuvre des pactes étaient-elles en lien avec ces champs d'interventions ? Les projets financés ont-ils permis d'atteindre les objectifs liés à ces priorités ?
-

Pour Nicolet-Yamaska, tous les champs d'intervention prioritaires de la première Politique nationale de la ruralité avaient été retenus pour la mise en œuvre du Pacte rural. Nous y avons aussi ajouté quelques autres, notamment la lutte à la pauvreté.

Les projets financés (60) touchent cumulativement à tous les champs d'intervention, notamment :

- 23 concernent le maintien et le retour des jeunes et des familles;
- 19 l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services;
- Cinq (5) la mise en valeur du capital humain;
- Cinq (5) le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif;
- Quatre (4) le développement de nouveaux produits et de nouvelles entreprises;
- Deux (2) la lutte à la pauvreté;
- Deux (2) la mise en réseau des promoteurs locaux qui contribuent à la démarche de sensibilisation.

Plusieurs de ces projets rejoignaient aussi deux ou plusieurs de ces axes prioritaires d'intervention. Au niveau local, chacune des communautés était libre de retenir l'un ou l'autre de ces axes et même d'en ajouter de nouveaux.

Ici, un seul objectif avait véritablement été établi par la MRC au départ, soit de consacrer au minimum 250 000 \$ de l'enveloppe totale du Pacte rural au maintien et au retour des jeunes et des familles. Cet objectif a été largement dépassé puisque c'est plus de 500 000 \$ qui y ont été employés. Pour les autres axes, les objectifs à atteindre et les résultats recherchés au départ n'avaient pas été définis.

- Comment expliquer les écarts entre certains projets financés et les objectifs de départ ?
-

Pour Nicolet-Yamaska, la question n'est pas vraiment à propos : le seul objectif quantitatif fixé ayant été largement dépassé.

- Quels sont les enseignements à en tirer et à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?
-

Plusieurs éléments sont à prendre en considération :

- Le caractère général des champs prioritaires d'intervention définis au premier plan de travail, donc sans lien toujours direct avec les planifications et stratégies existantes, tant au plan local que territorial;
- En conséquence aussi, une grille d'évaluation des projets très générale;
- Une difficulté aussi à établir et à maintenir des paramètres de sélection des projets financés.

Sans rendre le tout plus compliqué, il faudra dès le départ aller plus en profondeur à tous ces niveaux, être plus clair, plus précis, mieux planifier, effectuer les suivis requis, apporter les correctifs nécessaires, instaurer des mécanismes de contrôle et s'assurer que ceux-ci fonctionnent correctement du début à la fin du Pacte rural 2007-2014. Le tout sera probablement facilité si ça s'inscrit correctement dans une vision d'ensemble, soit d'un

plan de développement d'une communauté donnée, soit d'un projet territorial concerté pour la MRC.

8. Les territoires dévitalisés

- Comment les territoires dévitalisés ont-ils été pris en compte en terme de soutien à la mobilisation et de soutien technique et financier ? Quelle est l'évolution de leur situation sur les plans démographique, socioculturel et économique ?

En plus des modalités d'animation et de soutien offertes à l'ensemble des communautés du territoire, un avantage significatif au plan du financement des projets était offert aux communautés dévitalisées. Alors que pour les autres communautés, la contribution financière à un projet, à partir des fonds du Pacte rural, ne pouvait dépasser 50 % des coûts de ce projet, et que

...

- Dans le cas de projets réalisés dans l'une des communautés dévitalisées du territoire, la contribution financière à partir des fonds du Pacte rural pouvait atteindre 70 % des coûts de ce projet;
- Par contre, dans tous les cas, la contribution financière maximale à des projets d'une même communauté à partir des fonds du Pacte rural était limitée à 55 000 \$.

Selon le ministère des Régions d'alors qui élaborait ces indices, ces communautés classées comme moins favorisées ou dévitalisées étaient celles qui, en comparaison du niveau moyen égal à zéro, l'ensemble des municipalités du Québec considérées présentait un indice de développement négatif (inférieur à zéro)

Ainsi, l'indice de développement utilisé par le ministère des Régions du Québec était calculé selon la méthode d'un indice synthèse compilé à partir des sept variables suivantes tirées du recensement de 1996 :

1. taux d'évolution de la population de la municipalité de 1991 à 1996;
2. taux de chômage;
3. rapport entre l'emploi et la population de 15 ans et plus;

4. proportion des revenus des ménages provenant des paiements de transfert;
5. proportion de la population à faible revenu;
6. revenu moyen des ménages;
7. proportion de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à une 9e année.

Au nombre de huit parmi les 17 communautés du territoire de Nicolet-Yamaska, et classées donc selon l'indice le plus négatif vers le moins négatif, en débutant donc par la collectivité la moins favorisée, les communautés dévitalisées lors du lancement de la première Politique nationale de la ruralité en 2001 étaient :

- Pierreville (sauf l'ancien territoire de Saint-Thomas-de-Pierreville, l'indice de dévitalisation était alors de -7,18 en 2001 pour le secteur Pierreville d'avant la fusion, et de -1,24 pour celui de Notre-Dame-de-Pierreville, l'autre secteur St-Thomas ayant un indice positif de 0,10);
- Saint-François-du-Lac (pour les secteurs d'avant la fusion, indice de -3,97 pour le village et de -3,46 pour la paroisse);
- Odanak (indice de -2,71);
- Sainte-Monique (principalement la zone du village d'avant la fusion dont l'indice était de -6,26 et celui de la paroisse de -0,16);
- Aston-Jonction (la zone du village seulement dont l'indice était de -1,97, celui du secteur paroisse étant positif à 1,50);
- Sainte-Eulalie (indice de -1,68);
- Nicolet (la zone correspondant à la ville de Nicolet d'avant la fusion dont l'indice en 2001 était de -1,43, les autres secteurs présentant des indices positifs avec respectivement 7,64 pour Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet et 6,86 pour Nicolet-Sud);
- La Visitation-de-Yamaska (indice de -0,56).

Ces indices négatifs servaient à démontrer que ces communautés et leurs populations rencontraient plus de difficultés que le reste du territoire et qu'elles devaient par conséquent faire l'objet d'attention et d'efforts additionnels lors de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité dans Nicolet-Yamaska.

En plus de l'accès possible à un plus grand financement, en pourcentage (jusqu'à concurrence d'un maximum de 70 % des coûts admissibles) pour les projets locaux dans les communautés dévitalisées pour Nicolet-Yamaska, globalement, les milieux socioéconomiques moins favorisés se

voyaient porter une plus grande attention, et ce, tout comme les autres petites communautés plus à risques, et ce, même si elles n'étaient pas alors considérées comme moins favorisées.

Déjà, selon les nouvelles données 2005 du Ministère des Affaires municipales et des Régions, les municipalités de Sainte-Monique, Nicolet et La Visitation-de-Yamaska présentent maintenant des indices de développement positifs et ne sont donc plus considérées comme dévitalisées.

Alors même que la situation générale de toute la région Centre-du-Québec et en conséquence de ses communautés s'est améliorée de façon importante ces dernières années (croissance de l'économie, baisse du chômage, baisse du nombre de personnes percevant des prestations d'assistance à l'emploi, etc.), il en a été de même pour la situation générale de la MRC de Nicolet-Yamaska.

S'il est très difficile, voire impossible même cependant de dire qu'elle est la part relative de l'embellie quant à l'évolution de la situation des communautés de Nicolet-Yamaska, que ce soit sur les plans démographique, socioculturel, économique etc., qui est le résultat des efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007 en comparaison de ceux résultant d'autres facteurs plus conjoncturels.

Ce qui est clair cependant, malgré la baisse significative du taux des sans emplois, c'est que la presque totalité des problématiques présentes en 2002 à travers le territoire, qu'elles soient démographiques, sociales ou autres, le sont toujours en 2007. En fait, aucune des huit communautés considérées comme dévitalisées en 2001 ne peut dire aujourd'hui « C'est gagné! Nous sommes définitivement tirées d'affaire. ». Aucune ne peut prétendre pouvoir baisser la garde et dire « Nous pouvons maintenant y consacrer moins d'énergie ou même, nous consacrer à autres choses ».

Rares sont en effet les problèmes dont on a sensiblement réussi à diminuer les conséquences néfastes dans les communautés et à travers tout le territoire : la baisse ou la stagnation de la population, l'exode des jeunes, la réduction ou la disparition des services, notamment l'école du village, le vieillissement de la population, la rareté de la main-d'œuvre, le décrochage scolaire, la pauvreté, les problèmes sociaux et la criminalité entourant la culture, le trafic et la consommation du cannabis, etc.

-
- Quels sont les enseignements relatifs à tirer aux actions à renforcer et aux mesures complémentaires à mettre en œuvre par rapport à celles qui ont été réalisées, à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?
-

Probablement que l'enseignement le plus important à tirer est que ce n'est pas le fait de rendre plus facile le financement de projets à une communauté dévitalisée et d'agir en soutien qui est important pour cette communauté afin de renverser la tendance à la dévitalisation qui l'afflige : c'est d'abord la volonté du milieu de se prendre véritablement en main et d'agir ensemble sans relâche, d'y mettre tous les efforts nécessaires, de poser des actions et réaliser des projets structurants pour cette communauté.

Dans la mise en œuvre du Pacte rural donc, pour contrer la dévitalisation dans ces communautés, ce n'est pas tout d'offrir des modalités de financement plus faciles et une plus étroite collaboration, il est nécessaire de s'assurer que ces communautés entreprennent véritablement une démarche de revitalisation et donc, qu'elles font les constats qui s'imposent, y mettent tous les efforts requis, se donnent une vision de développement et un plan d'action approprié, puis posent véritablement les actions nécessaires et enfin réalisent des projets structurant pour l'amélioration de la situation de leur communauté au présent comme pour le futur. Le tout en concordance avec la vision d'avenir et le plan établi mais aussi, en réponse à la fois aux changements et imprévus qui surviennent et qui risqueraient de nuire, mais aussi aux opportunités normales de développement qui se présentent.

Le prochain plan de travail devra aussi mieux prendre en compte la situation et les contraintes vécues par les communautés, même celles qui ne sont pas considérées comme dévitalisées, mais qui n'en sont pas moins à risques à cause de leur population restreinte et d'autres facteurs (capacité financière plus limitée, personnel municipal restreint, banque réduite de bénévoles, tendance persistante à la décroissance de la population, etc.).

9. Les projets de territoire

- Votre premier pacte rural a-t-il favorisé ou permis la réalisation de projets touchant le territoire de plusieurs municipalités ou de l'ensemble du territoire couvert par la Politique nationale de la ruralité ? Y a-t-il eu des stratégies mises en place pour favoriser les projets territoriaux et, si oui, veuillez les décrire ? Les modalités d'affectation des fonds ont-elles favorisé la réalisation de projets de territoire ?

Au cours du premier Pacte rural, sauf par la réservation de fonds à la réalisation de projets de territoire, aucune stratégie spéciale n'a été mise en place pour favoriser la définition et la mise en œuvre de projets territoriaux dans Nicolet-Yamaska. Néanmoins, d'importantes réflexions, rencontres, colloques, etc., avaient orienté certaines actions ainsi que la préparation de certains projets.

Lors du Pacte rural 2002-2007 en effet, essentiellement, les efforts et le soutien de la MRC étaient orientés vers les communautés locales : animation et mobilisation du milieu, mise en place ou désignation d'un comité de développement local, recherche de solutions aux difficultés de la communauté, définition d'une vision d'avenir obtenant une large approbation, préparation d'un plan de développement de la communauté faisant consensus auprès de sa population et des acteurs du milieu, réalisation d'actions et de projets permettant à la fois de solutionner les problèmes du présent comme l'atteinte de la vision d'avenir définie pour le développement de la communauté, etc.

D'ailleurs, plus de 83 % des fonds du Pacte rural 2002-2007 étaient réservés pour le financement de projets locaux et, en voie de conséquence, seulement six des 60 projets financés auront été des projets de territoire. De ces 6 projets de territoire, trois sont en lien avec des planifications déjà existantes à l'échelle du territoire au moment du lancement de la première politique de la ruralité, soit deux au sein des instances de la MRC (plans d'actions des politiques culturelle et familiale), et la troisième, pilotée par le mouvement communautaire (répertoire en lien avec la lutte à la pauvreté).

Les trois autres sont des projets préparés en cours de route en réponse à des besoins ou des opportunités, mais qui ont le potentiel pour éventuellement être appuyés par de véritables stratégies de développement territoriales porteuses (partage des frais de surveillance dans les écoles primaires, fibre optique, action de développement dans le cadre des 25 ans de la MRC).

Aussi, certains projets locaux financés furent le résultat de concertations entre les communautés (différents parcs-écoles, circuit vélo sur la rivière, etc.). Il ne semble pas que les modalités d'affectation des fonds aient eu un effet quelconque sur la réalisation de ces derniers projets.

Enfin, probablement que beaucoup plus de projets de territoire auraient été susceptibles d'être financés si plus d'argent avait été disponible pour cette catégorie de projets. Plusieurs promoteurs se sont en effet fait dire assez tôt au cours de la mise en œuvre du premier pacte qu'il n'y avait plus de fonds disponibles pour des projets de territoire. Donc, qu'ils devaient trouver d'autres sources de financement ou encore attendre au deuxième pacte rural avant de déposer une nouvelle demande de financement.

-
- Quels sont les enseignements à tirer au sujet des moyens à mettre en œuvre dans l'avenir pour faciliter la réalisation de tels projets, à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 ?

Lors du premier Pacte rural, les fonds pour la réalisation de projets de territoire ont rapidement manqué dès la deuxième année du Pacte rural 2002-2007 en fait. Pour le Pacte rural 2007-2014, il serait donc avisé de prévoir :

- Une démarche plus formelle, concertée et continue de planification du développement local et territorial, puis, de définition de stratégies ainsi que de plans d'actions, de mécanismes de suivis, de modalités de mesures des résultats, etc.;
- De 16,76% qu'elle était lors du Pacte rural 2002-2007, d'augmenter au minimum à 20 la proportion des fonds initiaux du

Pacte rural 2007-2014 qui seront réservés pour des projets de territoire;

- De réserver et consacrer au besoin une part de ces sommes à la définition et la mise en œuvre des plans de développement local et territorial dont les stratégies sont en lien avec les différentes planifications territoriales, locales et régionales en cours.

10. Les résultats des cinq années d'application du pacte rural

- Quelle évaluation faites-vous des résultats atteints par rapport à vos attentes au début de l'application du pacte rural et comment auriez-vous pu accroître l'adéquation entre vos attentes et les résultats obtenus ?

En résumé donc...

Doit-on être satisfait du fonctionnement et des résultats du premier Pacte rural ? En général, oui : beaucoup d'efforts ont été faits dans la mise en œuvre d'une démarche structurée et concertée de développement local. Notre note générale dans Nicolet-Yamaska serait de 80%.

Il faut souligner les points forts de ce qui a été réalisé avec le Plan de Travail du Pacte rural 2002-2007 (la finalité recherchée, la mobilisation des communautés, les actions des comités de développement local, les projets réalisés, etc.), les avancées significatives réalisées dans la direction d'un véritable chantier de développement local et territorial, vers un dynamisme nouveau, réel profond et durable des communautés et de la MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que la réalisation d'actions et de projets structurants.

Les acteurs du milieu réalisent de plus en plus à quel point la MRC de Nicolet-Yamaska possède l'essentiel des atouts qui lui sont nécessaires pour redresser sa situation (base économique suffisamment diversifiée, créneaux d'excellence, localisation avantageuse, bonnes connexions aux infrastructures de transport et de communication, masse critique de travailleurs et de consommateurs à proximité, etc.), ainsi que l'importance de la concertation et leurs actions pour consolider et favoriser le plein essor du territoire et de ses communautés.

Parce que dans Nicolet-Yamaska comme dans plusieurs MRC à l'échelle du Québec, de ce qui a moins bien fonctionné lors du premier Pacte rural et qui serait à améliorer, il y a notamment :

- L'utilisation de l'enveloppe des Pactes ruraux non seulement pour le financement de projets mais aussi, pour supporter d'autres actions afin de mieux susciter et orienter le développement;
- Une meilleure promotion de la politique de façon à atteindre toutes les clientèles, en faire connaître tous les programmes et outils.
- Une plus forte proportion d'actions et de projets réellement structurants réalisés.

-
- Les enseignements dégagés du travail effectué au cours des cinq dernières années que vous considérez de première importance, à prendre en compte dans le Pacte rural 2007-2014 :
 - Les facteurs de succès à mentionner et à reproduire ?
 - Les écueils à surmonter ?
 - Les erreurs à éviter ?
 - Les avenues à privilégier pour consolider le travail effectué ?

Les modalités générales de mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007 furent appréciées et semblent constituer un pas important dans la bonne direction. Et si des bénéfices sont déjà visibles, l'impact véritable de la mobilisation réalisé comme des 60 projets acceptés sur le mieux-être au présent, la revitalisation et le développement des communautés et du territoire de Nicolet-Yamaska restent encore à évaluer.

Que doit-on en retenir pour favoriser la réussite du Pacte rural 2007-2014? Concernant sa mise en œuvre ainsi que la gestion des fonds associés, l'expérience acquise du premier Pacte rural nous suggère :

- Un élargissement du comité de mise en œuvre à d'autres acteurs concernés par le développement local du territoire, comme les

membres réguliers ou collaborateurs occasionnels dudit comité (représentants des Carrefours du CLD ou d'autres partenaires du milieu à déterminer, personnes ressources pour l'évaluation d'un projet spécifique, etc.);

- L'expérience du premier pacte rural suggère également d'améliorer le processus d'analyse et de sélection des projets à financer;
- De maintenir un niveau d'attentes élevé, plus encore en ce qui concerne les communautés dévitalisées quant à la mobilisation, l'élaboration d'une vision d'avenir et la réalisation d'un plan de développement de chaque communauté;
- Aussi, pour éviter autant que possible la cohue de dernière minute ou encore la précipitation à réaliser afin de ne pas perdre les fonds réservés avant la date de tombée, il serait souhaitable de prévoir des jalons intermédiaires pour l'utilisation des sommes disponibles à chacune des communautés pour la réalisation de projets locaux, notamment...
- De demander à chaque communauté de déposer assez tôt un calendrier prévisionnel (annuel et pour l'ensemble de la durée du Pacte rural 2007-2014) des actions planifiées de mobilisation de la communauté en lien avec la démarche de développement local requise. Ainsi, des échéanciers envisagés quant à la préparation et la réalisation de projet(s), lequel calendrier serait ensuite mis à jour à chaque année;
- De statuer que chaque communauté aura jusqu'à une date intermédiaire, par exemple le 31 mars 2012, pour affecter à la réalisation de projet(s) tous les fonds lui étant réservés pour la réalisation de projets locaux;
- De cette manière, l'avant-dernière année du Pacte rural 2007-2014, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, permettrait de compléter l'attribution des fonds à des projets locaux ou de territoire puis, la dernière année (soit du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014) pourra être principalement consacrée à la réalisation d'un

bilan exhaustif dudit pacte ainsi qu'à la préparation d'un éventuel troisième Pacte rural;

- Pour pallier au manque de ressources de plusieurs communautés, mais aussi dans le but de s'assurer que chaque communauté consacre des efforts suffisants et mette tout le sérieux à la démarche de développement local requise, certaines mesures seraient à mettre en place, et ce, notamment afin de mieux...
 - animer, informer et communiquer sur le Pacte rural 2007-2014
 - former (membres des comités de développement local, élus, acteurs du milieu) en lien avec la démarche de développement local requise
 - soutenir les acteurs locaux dans cette démarche et aider à adapter ou développer des outils de travail;
- Augmenter la portion des fonds du Pacte rural 2007-2014 réservés aux projets de territoire;
- Comme pour le premier pacte, établir des facilités de financement des projets locaux dans les communautés dévitalisées ou des projets touchant un ou certains axes ciblés;
- Comme pour le premier pacte, maintenir l'effet de levier recherché pour les fonds du Pacte rural 2007-2014, tant pour les projets de territoire et les projets locaux, soit que la contribution financière aux projets, à partir des fonds du Pacte rural ne pourra en moyenne dépasser 50 % des coûts de projets, sauf pour les deux situations énumérées ci-après;
- Dans le cas des projets réalisés dans l'une des communautés dévitalisées du territoire de même que ceux touchant directement le maintien et le retour des jeunes et des familles, la contribution financière à partir des fonds du Pacte rural ne pourra en moyenne dépasser 70 % des coûts de ce projet;
- Alors que le fait de réserver des fonds du Pacte rural 2002-2007 à chacune des communautés, soit 55 000 \$ chacune, pour la réalisation de projets locaux dans chacune des communautés a été très apprécié, cette façon de faire a aussi eu des inconvénients

auxquels le nouveau plan de travail de la MRC pourrait essayer de remédier, notamment en établissant que chaque communauté a des fonds qui lui sont accessibles (non pas réservés, la nuance est très importantes) et ce pour une certaine période de temps et selon certaines conditions;

- En établissant clairement les paramètres reliés à la mise en place, la reconnaissance et le fonctionnement des comités de développement local (composition, représentativité, mandats, relations avec les conseils municipal ou de bande, étapes à rencontrer, transparence et caractère public de la démarche, etc.), et ce, tout en laissant suffisamment de place à la flexibilité et aux couleurs locales;
- En réduisant la lourdeur administrative du processus décisionnel tout en augmentant l'implication et la responsabilisation des communautés dans leur propre développement, et ce, néanmoins dans le respect de la démarche de développement local exigé, notamment en permettant à chacune des communautés de décider elle-même de l'utilisation d'une partie des fonds lui étant réservée pour la réalisation de projets locaux;
- Aussi, pour éviter que des fonds soient longtemps « gelés », il est suggéré de ne pas réserver de sommes pour un projet pour plus de 12 mois sans que l'opportunité de financer ce projet ne soit réévaluée par le comité de mise en œuvre;
- Sous réserve d'une démonstration formelle de l'effet réellement structurant (et en lien avec le plan de développement local de ladite communauté, lui-même s'appuyant sur une réelle démarche de développement local) du/des projets locaux déposés, la contribution financière maximale à des projets d'une même communauté à partir des fonds du Pacte rural pourrait être augmentée au-delà de la limite initialement déterminée;
- Enfin, pour mieux assurer chaque année la disponibilité des fonds à toutes les communautés ainsi qu'aux promoteurs des projets de territoire, sauf exception, une portion des fonds ne pourra être disponible pour attribution avant certaines dates, mais le milieu pourra décider d'avancer des fonds à un promoteur en attendant;

- Considérant l'importance du financement requis pour la réalisation de certains projets locaux ainsi que le grand dynamisme de la démarche de développement local de certaines communautés et sous réserve de la disponibilité des fonds, après une certaine date (le 1^{er} avril 2012 par exemple), des fonds supplémentaires pourraient être disponibles à la réalisation de projets locaux dans les communautés ayant déjà entièrement été affectées à des projets, le total de la contribution financière maximale initiale prévue pour des projets de ces mêmes communautés;
- Lors du premier Pacte rural, comme les fonds pour la réalisation de projets de territoire ont rapidement manqué, il serait proposé d'augmenter le pourcentage initial des fonds du Pacte rural 2007-2014 réservés pour des projets de territoire, et d'affecter automatiquement à la réalisation de projets de territoire tous montants supplémentaires que le gouvernement du Québec pourrait ajouter aux fonds de 1 916 105 \$ attribués initialement à la MRC de Nicolet-Yamaska lors de la signature du Pacte rural 2007-2014.

11. Autres thèmes à considérer par la MRC

L'enjeu INNOVATION

Pour relever les défis d'aujourd'hui comme de demain, la MRC de Nicolet-Yamaska et ses communautés doivent non seulement améliorer leurs façons de faire lorsque c'est possible, sinon faire autrement et innover, notamment dans les champs d'intervention suivants :

- La valorisation d'infrastructures (fibre optique, communication, route, etc.),
- La valorisation d'institution (ENPQ, École d'agriculture, écoles primaires et secondaires, etc.)
- Les services de proximité;
- La mise en valeur du capital humain;
- La recherche de solutions à des difficultés socioéconomiques (exode des jeunes, faible niveau de scolarisation, etc.).

Les enjeux FORMATION-INFORMATION-COMMUNICATION

Au cours de la mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007, les constats montrent des besoins d'amélioration à ces niveaux. Pour le deuxième Pacte rural, des efforts seront à faire pour ...

- La mise à niveau et le développement des compétences des élus et autres acteurs locaux concernés par la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité;
- La préparation, la disponibilité et la très large diffusion de la documentation et d'outils en lien avec le développement local et la Politique nationale de la ruralité;
- La justesse, la qualité et la fréquence des communications ainsi que le réseautage des acteurs;
- L'émergence, l'appui et le renforcement des efforts des leaders locaux, volontaires pour participer à la démarche, qu'ils soient des élus ou des non élus.

Annexes

MRC de Nicolet-Yamaska: Liste finale des projets acceptés au Pacte rural 2002-2007

Nom du projet	Fonds du Pacte alloués au projet
1 Répertoire Action-Pauvreté (projet de territoire)	3 500 \$
2 Partage des coûts de la surveillance du midi dans les écoles primaires du territoire de la MRC	43 730 \$
3 Mise en œuvre de 6 actions du Plan d'action triennal de la Politique culturelle de la MRC	53 000 \$
4 Mise à jour de la Politique familiale et des plan d'actions locaux (projet de territoire)	19 810 \$
5 Entre fleuve et rivière (projet local de Nicolet)	10 000 \$
6 Plan de développement économique de Baie-du-Febvre	25 788 \$
7 Promotion des zones industrielles et démarchage (projet local de Nicolet)	5 000 \$
8 Réaménagement d'un bâtiment communautaire à Sainte-Monique	24 000 \$
9 Circuit Vélo sur la rivière (projet local Bas Saint-François)	15 000 \$
10 Les parc-école du Bas Saint-François	35 000 \$
11 Phase 1 du parc industriel de Sainte-Eulalie	55 000 \$
12 Aménagement du terrain des loisirs de La Visitation	5 000 \$
13 Creusage du Chenal Landroche de Baie-du-Febvre	29 212 \$
14 Projets résidentiel et industriel d'Aston-Jonction	55 000 \$
15 Réseau fibre optique MRC de Nicolet-Yamaska	123 624 \$
16 Centre multifonctionnel Richard-Lebeau de Saint-Léonard-d'Aston	45 000 \$
17 Corporation de développement culturel de Nicolet	13 500 \$
18 Maison familiale d'entraide de Saint-Célestin	12 750 \$
19 Aménagement d'un terrain multifonctionnel des loisirs de Grand-Saint-Esprit	15 841 \$
20 Études hydrogéologiques de Grand-Saint-Esprit	8 019 \$
21 Réaménagement de la patinoire à Saint-Zéphirin-de-Courval	12 500 \$
22 Réaménagement du parc-école Notre-Dame de l'Assomption de Saint-Zéphirin-de-Courval	42 500 \$
23 Aménagement d'un parc de planches à roulettes à Nicolet	15 000 \$
24 Amélioration des Jardins Duguay à Nicolet	5 000 \$
25 Achat d'un bâtiment et d'un camion citerne pour le service incendie de Saint-Célestin paroisse	44 922 \$
26 Achat d'un terrain pour l'implantation d'un parc industriel municipal à Saint-Wenceslas	15 000 \$
27 L'Harmonie La Riveraine (projet local de Saint-Wenceslas)	1 500 \$
28 Recyclage du presbytère et aménagement de la Mairie de Saint-Wenceslas	12 830 \$
29 Fabrication de tables pour les activités socio-communautaires de Saint-Wenceslas	1 500 \$
30 Améliorer le préau, la bâtisse et le terrain des loisirs de Saint-Monique	22 000 \$
31 Rénovation et aménagement du Musée des Abénakis d'Odanak - Phase II	25 000 \$
32 Réaménagement et améliorations des terrains de jeux de Saint-Elphège	11 352 \$
33 Installation d'un réservoir d'eau pour le service incendie de Saint-Elphège	9 113 \$
34 Étude de faisabilité pour la bibliothèque municipale de Grand-Saint-Esprit	3 433 \$
35 Soutien à la Corporation de développement du Bas Saint-François	7 000 \$
36 Aménagement d'espaces verts dans le Village de Saint-Célestin	11 000 \$
37 Embellissons notre parc-école Marquis de Saint-Célestin	10 000 \$
38 Aménagement d'une voie partagée et d'une aire de repos pour les cyclistes à Saint-François-du-Lac	4 000 \$
39 Aménagement de scène, 1ère partie, à Saint-Léonard-d'Aston	3 000 \$
40 Installation d'une enseigne promotionnelle permanente à l'entrée du village de Saint-Léonard-d'Aston	3 300 \$
41 Réparation, mise aux normes et préservation - bâtiment, collections - Musée des religions de Nicolet	6 000 \$
42 Moderniser le parc-école Arc-en-Ciel de Sainte-Monique	16 147 \$
43 Amélioration de la piste de ski de fond La Moraine de Grand-Saint-Esprit	1 750 \$
44 Réserve complémentaire pour le service d'incendie de Grand-Saint-Esprit	13 879 \$
45 Fonds Coup de pouce du Carrefour jeunesse emploi (projet local de Nicolet)	500 \$
46 Aménagement du bord de l'eau - Hôtel de ville de Pierreville	30 000 \$
47 Outils d'accueil et promotionnels - Village de Saint-Célestin	3 700 \$
48 Réparation et adaptation du Centre communautaire de Saint-Elphège	5 231 \$
49 Aménagement d'une aire de repos sur le rang Haut-de-la-Rivière à Saint-François-du-Lac	3 922 \$
50 Phase 1 de l'aménagement du Lac Pontiac Venerr de Saint-Léonard-d'Aston	3 700 \$
51 Développement domiciliaire à Sainte-Perpétue	44 922 \$
52 Aménagement du parc municipal de Saint-Wenceslas	14 092 \$
53 Travaux de réfection de l'église catholique d'Odanak	20 000 \$
54 Rénovation, mise à niveau des équipements et relance du Centre récréatif de La Visitation	39 922 \$
55 Aménagement d'une aire de jeux à Saint-François-du-Lac	10 000 \$
56 Bibliothèque municipale de Saint-Célestin - 25e anniversaire	1 300 \$
57 Remplacement de la roulotte de la patinoire extérieure de Saint-Célestin	6 172 \$
58 Joujouthèque à Saint-Léonard-d'Aston	10 000 \$
59 Carrefour-épicerie à Aston-Jonction	10 000 \$
60 Action développement dans le cadre des 25 ans de la MRC de Nicolet-Yamaska	19 000 \$
Autres frais (dépenses de préparation du plan de travail de mise en oeuvre et l'animation: copies, déplacements, etc.)	5 279 \$
NOTE: Les projets de territoire sont surlignés en gris.	TOTAL: 1 123 240 \$
NOTE: Liste finale simplifiée, déposée au Conseil des maires pour adoption le 16 août 2007.	

Information sur les projets acceptés au Pacte rural 2002-2007 (mise à jour du 16/08/07)

# de suivi du projet	TitreProjet	DescProjet	NomPromoteur	NonBeneficiaire	Avancement du projet (oui = complété)	Financement prévu									
						Coût total	Pacte rural**	Mise de fond	Ministère Québec	CLD	Ministère Canada	SADC	Municipalités	Institutions financières	Autres
1	Répertoire Action-Paenété	Créer un outil répertoriant l'ensemble des actions et programmes relatifs à la lutte à la pauvreté afin d'augmenter la connaissance et la capacité d'action de tous les acteurs concernés	Table Sectorielle Santé et Services sociaux de la MRC de Nicolet-Yamaska	Corporation de développement communautaire (CDC) Nicolet-Yamaska	oui	4 000,00 \$	3 500,00 \$	500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
2	Partage des coûts de la surveillance du midi dans les écoles primaires du territoire de la MRC	Partage des coûts de surveillance du midi dans les écoles primaires du territoire afin de diminuer les disparités socio-économiques entre les parents de jeunes enfants des différentes communautés	MRC de Nicolet-Yamaska	Les Conseils d'établissement des écoles primaires	oui	164 809,00 \$	43 730,00 \$	109 895,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	11 184,00 \$
3	Mise en oeuvre de 6 actions du Plan d'action triennal de la Politique culturelle	Réaliser 6 des 19 actions du plan: 1. Circuit touristique; 2. Foyer culturel; 3. Sensibilisation patrimoniale; 4. Ouvverture patrimoniale; 5. Soutien Théâtre Belcourt; 6. Animation bibliothécaire	Table sectorielle culture	MRC et municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska	oui	251 713,00 \$	53 000,00 \$	22 673,00 \$	120 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	55 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
4	Mise à jour de la politique familiale et des plan d'actions locaux	Créer un plan de communication et le mettre à jour pour la promotion des zones industrielles de la ville, développer des mesures incitatives pour retenir les entrepreneurs, démolir	Comité famille Nicolet-Yamaska	MRC et municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska	oui	65 221,00 \$	19 810,00 \$	12 411,00 \$	26 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	7 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
5	Entre feuue et rivière	Développement de circuits touristiques amnés le tourisme, à vélo, à pied, etc. à travers le territoire et théâtre de Nicolet	Chambre de commerce de Nicolet	Ville de Nicolet	oui	75 668,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	33 080,00 \$	3 750,00 \$	500,00 \$	0,00 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$	20 338,00 \$
6	Plan de développement économique de Baie-du-Febvre	Faire le point des efforts des derniers 20 ans et réaliser un plan de développement de la municipalité, tenant compte de ses infrastructures et potentiels, afin de poursuivre son développement durable	Corporation de développement économique (CDE) de Baie-du-Febvre	Municipalité de Baie-du-Febvre	non	51 576,00 \$	25 788,00 \$	2 000,00 \$	12 950,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 838,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
7	Promotion des zones industrielles et démarçage	Créer la CDE, un plan de communication et le mettre à jour pour la promotion des zones industrielles de la ville, développer des mesures incitatives pour retenir les entrepreneurs, démolir	Corporation de développement économique (CDE) de Nicolet	Ville de Nicolet	oui	38 250,00 \$	5 000,00 \$	9 750,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	23 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
8	Réaménagement d'un bâtiment communautaire	Réaménagement d'un édifice en bâtiment multifonctionnel communautaire: bureau municipal, comptoir d'adoption, salle multifonctionnelle (bibliothèque, salles d'union et d'ordinaire, etc.)	Municipalité de Saint-Monique	Municipalité de Saint-Monique	oui	169 935,00 \$	24 000,00 \$	0,00 \$	50 697,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	95 238,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
9	Circuit Vélo sur la rivière	Créer une nouvelle esplanade pour traverser en ponton la rivière St-François et compléter la boucle d'un circuit cyclable local reliant les communautés de Baie-St-François	Corporation de développement du Bas Saint-François	Corporation de développement du Bas Saint-François	oui	45 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$
10	Les parcs-écoles du Bas Saint-François	Réalisation de deux parcs-écoles grâce au réaménagement des cours d'école et à l'installation de nouvelles aires de jeux	Écoles Mauraout de Pierreville et Vincent-Lamine de Saint-François-du-Lac	Corporation de développement du Bas Saint-François	non	236 000,00 \$	35 000,00 \$	14 000,00 \$	20 000,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$	0,00 \$	46 000,00 \$	30 000,00 \$	71 000,00 \$
11	Phase 1 du parc industriel de Sainte-Eulalie	Réalisation d'une partie de la phase 1, soit cinq des dix terrains prévus du Parc industriel de Sainte-Eulalie, par la construction d'une rue, l'installation des services, etc.	Municipalité de La Vallée-de-la-Vermilion	Municipalité de Sainte-Eulalie	oui	350 000,00 \$	55 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	295 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
12	Réaménagement du terrain des loisirs La Visitation	Réaménagement du terrain des loisirs puis rénovation d'une partie des équipements, dont la patinoire, et installation d'une nouvelle aire de jeux	Municipalité de La Vallée-de-la-Vermilion	Municipalité de La Visitation	non	21 004,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	8 404,00 \$	3 000,00 \$	400,00 \$
13	Creusage du Canal Landoché	Réaliser le creusage du canal donnant accès au lac St-Pierre, à la hauteur de la Commune de Baie-du-Febvre, afin de garantir un libre accès au lac pour toute la période de navigation.	Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre	Municipalité de Baie-du-Febvre	non	410 000,00 \$	29 210,00 \$	0,00 \$	300 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	80 788,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
14	Projets résidentiel et industriel d'Aston-Jonction	Établissement et développement de deux nouvelles zones dans le périmètre urbain, l'une résidentielle (10 terrains) et l'autre industrielle	Comité de développement économique d'Aston-Jonction inc.	Municipalité d'Aston-Jonction	non	191 000,00 \$	55 000,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	16 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	110 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
15	Réseau fibre optique MRC Nicolet-Yamaska	Construction d'un réseau de fibre optique privé reliant l'ensemble des bâtiments scolaires et municipaux des MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour, dans un immense réseau informatique régional	MRC de Nicolet-Yamaska	MRC de Nicolet-Yamaska	oui	641 286,00 \$	123 824,00 \$	0,00 \$	417 483,00 \$	62 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	38 179,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
16	Centre multifonctionnel Richard-Lebeau	Construction d'un équipement permanent et polyvalent, permettant la tenue d'activités sportives, récréatives, sociales et culturelles, observant tous les communautés voisines	Municipalité de Saint-Léonard-d'Asion	Le Comité des Loisirs Saint-Léonard inc.	non	1 200 000,00 \$	45 000,00 \$	0,00 \$	400 000,00 \$	7 000,00 \$	400 000,00 \$	0,00 \$	225 000,00 \$	0,00 \$	123 000,00 \$
17	Corporation de développement culturel de Nicolet	Création d'un organisme pour favoriser le développement de Nicolet en prenant toutes les initiatives pertinentes auprès des autorités municipales, des intervenants culturels et du public	Corporation de développement culturel de Nicolet	Corporation de développement culturel de Nicolet	oui	82 500,00 \$	13 500,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$	20 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	42 000,00 \$	0,00 \$	5 000,00 \$
18	Maison familiale d'entraide de Saint-Célestin	Pratir l'économie sociale à plusieurs volets (vestaire, habillage, cuisine collective, etc.) pour améliorer les conditions de vie des familles en situation de pauvreté et briser leur isolement	La Maison familiale d'entraide de Saint-Célestin	La Maison familiale d'entraide de Saint-Célestin	non	45 000,00 \$	12 750,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	14 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 750,00 \$	3 000,00 \$	2 500,00 \$
19	Aménagement d'un terrain multifonctionnel des loisirs du Grand-Saint-Esprit	Consolider et développer les équipements de loisirs et terrains: aménagement général, remise en état du terrain, aménagement d'un terrain de volley-ball et d'un autre de basket-ball, etc.	La Commission des loisirs de Grand-Saint-Esprit	La Commission des loisirs de Grand-Saint-Esprit	oui	31 972,00 \$	15 841,00 \$	631,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 000,00 \$	2 500,00 \$	0,00 \$
20	Études hydrogéologiques de Grand-Saint-Esprit	Projet consistant à réaliser les études requises pour l'installation des réseaux de mise aux normes des ouvrages de captages et distribution d'eau souterraine	Municipalité de Grand-Saint-Esprit	Municipalité de Grand-Saint-Esprit	oui	16 038,00 \$	8 019,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	8 019,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
21	Réaménagement de la patinoire à Saint-Zéphirin-de-Couval	Projet qui consiste à rénover et à rendre plus fonctionnelle à l'usage la patinoire municipale et rénover puis recycler le terrain de tennis pour y réaliser un parc de planches à roulettes (volets parc)	La Corporation des loisirs de Saint-Zéphirin inc.	La Corporation des loisirs de Saint-Zéphirin inc.	non	26 800,00 \$	12 500,00 \$	3 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 000,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$
22	Réaménagement du parc-école Notre-Dame de l'Assomption	Rénovation, remplacement et ajout de modules et aires de jeux, rendre plus fonctionnelle et rénover le revêtement de la cour d'école qui est aussi le terrain de jeux municipal	Comité d'établissement	La Corporation des loisirs de Saint-Zéphirin	non	100 090,00 \$	42 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	26 600,00 \$	5 000,00 \$	25 990,00 \$
23	Aménagement d'un parc de planches à roulettes à Nicolet	Adaptation aux besoins des jeunes de Nicolet et des alentours en réalisant un parc de roulement (skate-park), plus sécuritaire que les rues et autres "parcsours" souvent employés dans la ville	Ville de Nicolet	Ville de Nicolet	oui	51 350,00 \$	15 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	35 475,00 \$	0,00 \$	875,00 \$
24	Amélioration des Jardins Duguay	Rénover, réaménager et améliorer pour préserver et mettre en valeur les vastes jardins de la Maison Rodolphe Duguay, en lien avec les vocations patrimoniale, culturelle et touristique des lieux	La Maison Rodolphe-Duguay de Nicolet-Sud	La Maison Rodolphe-Duguay de Nicolet-Sud	oui	9 185,00 \$	5 000,00 \$	1 985,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 200,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
25	Achat d'un bâtiment et d'un camion citerne pour le service incendie	Adaptation aux nouveaux besoins locaux ainsi qu'aux nouvelles normes de sécurité par l'acquisition d'un bâtiment pour le transformer en caserne d'incendie et en l'achat d'un camion citerne	Municipalité de Saint-Célestin paroisse	Municipalité de Saint-Célestin paroisse	oui	131 718,00 \$	44 922,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	86 796,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
26	Achat d'un terrain pour l'implantation d'un parc industriel municipal	Définir le lieu d'une structure d'accueil pour petites et moyennes entreprises: un parc industriel local favorisant la cohabitation des usages et son développement économique	Municipalité de Saint-Wenceslas	Municipalité de Saint-Wenceslas	oui	65 000,00 \$	15 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	50 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
27	L'Harmonie La Rivéraine	Remplacer des instruments de musique et améliorer les possibilités de formation offertes aux jeunes élèves de l'école de 14 municipalités de la MRC par l'Harmonie La Rivéraine	Harmonie La Rivéraine	Harmonie La Rivéraine	non	7 500,00 \$	1 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 500,00 \$	3 000,00 \$	1 500,00 \$
28	Recyclage du presbytère et aménagement de la Marie	Préserver le presbytère et en faire un lieu de rassemblement en y installant les bureaux de la messe de même que des services collectifs pour la population: bibliothèque et locaux communautaires	Municipalité de Saint-Wenceslas	Municipalité de Saint-Wenceslas	oui	84 120,00 \$	12 830,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	71 290,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
29	Fabrication de tables pour les activités socio-communautaires	Fabriquer 30 tables pliantes facilitant les activités des groupes socio-communautaires de la municipalité, dont le grand marché aux puces annuel fréquenté des œuvres scolaires et les paters de Noël	L'Association du partage de Saint-Wenceslas	Population et groupes communautaires de la municipalité de Saint-Wenceslas	oui	3 330,00 \$	1 500,00 \$	1 830,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
30	Améliorer le préau, la bûche et le terrain des loisirs	Créer le préau de toilettes amovibles et rendre plus fonctionnel et faciliter l'accès, rénover l'édifice des loisirs et améliorer le terrain: arbres, modules de jeux, etc.	Les Loisirs de Saint-Monique inc.	Municipalité de Saint-Monique	non	35 550,00 \$	22 000,00 \$	1 550,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
31	Rénovation et agrandissement du Musée des Abénakis d'Odanak - Phase II	Contribuer à la phase II de rénovation et agrandissement du Musée des Abénakis, lequel oeuvre à la conservation, la mise en valeur, la promotion et le développement de la culture de cette nation	Société historique d'Odanak	Société historique d'Odanak	non	300 150,00 \$	25 000,00 \$	10 000,00 \$	85 000,00 \$	0,00 \$	125 150,00 \$	0,00 \$	20 000,00 \$	0,00 \$	35 000,00 \$
32	Réaménagement et amélioration des terrains de jeux de Saint-Éphège	Réaménager et rendre sécuritaire l'aire de jeux des jeunes, par la mise aux normes des surfaces ainsi que le remplacement des modules défectueux, et apporter aussi des améliorations à la patinoire	Comité des Loisirs de Saint-Éphège	Municipalité de Saint-Éphège	oui	22 704,00 \$	11 352,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	11 352,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
33	Installation d'un réservoir d'eau pour le service incendie de Saint-Éphège	Installer en terre, à proximité du village, un réservoir afin d'approvisionner le camion citerne du service d'incendie, et ainsi pallier à la trop faible puissance de l'aqueduc municipal	Municipalité de Saint-Éphège	Municipalité de Saint-Éphège	oui	18 226,00 \$	9 113,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 113,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

Suite : Information sur les projets acceptés au Pacte rural 2002-2007 (mise à jour du 16/08/07)

# de suivi du projet	TitreProjet	DescrProjet	NomPromoteur	NomBénéficiaire	Avancement du projet (oui = complété)	Financement prévu									
						Coût total	Pacte rural**	Mise de fond	Ministère Québec	CLD	Ministère Canada	SADC	Municipalités	Institutions financières	Autres
34	Étude de faisabilité pour la bibliothèque municipale de Grand Saint-Esprit	Projet sur deux ans permettant d'utiliser la bibliothèque de la municipalité voisine (Saint-Célestin) et évaluer les besoins et la faisabilité de se doter d'un équipement permanent de même nature.		Municipalité de Grand Saint-Esprit	oui	6 866,00 \$	3 433,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 433,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
35	Soutien à la Corporation de développement du Bas Saint-François	Favoriser la survie de ce comité de développement local jusqu'à l'atteinte de l'autonomie financière et, indirectement, soutenir la réalisation des projets auxquels travaille l'organisme.	Municipalité de Saint-François-du-Lac	Corporation de développement du Bas Saint-François	oui	61 273,00 \$	7 000,00 \$	4 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	37 768,00 \$	5 000,00 \$	7 505,00 \$
36	Aménagement d'espaces verts dans le Village de Saint-Célestin	Procéder à l'aménagement paysager de divers lieux à l'intérieur du village, notamment de l'espace devant l'église, du Parc Vincent et de l'île de la Rue Duhamel.		Municipalité de Saint-Célestin village	oui	23 858,00 \$	11 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 688,00 \$	0,00 \$	2 170,00 \$
37	Émbellissons notre parc-école Marquis de Saint-Célestin	Réaménager le parc-école pour rendre les aires de jeux attractives, sécuritaires et conformes, tant pour les élèves du primaire et les membres de leurs familles que pour la population en général.		Ecole Marquis	non	79 613,00 \$	10 000,00 \$	23 813,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	20 000,00 \$
38	Aménagement d'une voie partagée et d'une aire de repos pour les cyclistes à Saint-François-du-Lac	Installer la signalisation d'une voie partagée pour cyclistes (rangs Saint-Antoine, Bois-de-Massé, Grande-Terre, rue Notre-Dame) et d'une aire de repos, avec services, leur étant destinée.		Municipalité de Saint-François-du-Lac	oui	7 185,00 \$	4 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 185,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
39	Aménagement de scène, 1ère partie	Réaliser une étude scénographique et mettre aux normes les installations et équipements, puis valiser (activités récréatives, sociales, culturelles) l'auditorium de l'école secondaire La Découverte.	Diffusions culturelles Centre-du-Québec	Ecole secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston	non	17 300,00 \$	3 000,00 \$	300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	14 000,00 \$
40	Installation d'une enseigne promotionnelle permanente à l'entrée du village de Saint-Léonard-d'Aston	Dresser une grande enseigne stylisée à l'entrée du village pour accueillir les visiteurs et permettre aux groupes et organismes du milieu d'attirer les événements se déroulant dans la communauté.	Comité de développement local de Saint-Léonard-d'Aston	Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	oui	6 721,00 \$	3 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 421,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
41	Réparation, mise aux normes et préservation - bâtiment, collections - du Musée des religions	Rénover, notamment la toiture et les accès du bâtiment, et améliorer les systèmes de sécurité afin de rencontrer les normes pour la préservation et la sécurité des importantes collections du musée.		Musée d'histoire d'ethnographie et d'art religieux de Nicolet (le Musée des religions)	non	250 000,00 \$	6 000,00 \$	59 000,00 \$	135 000,00 \$	25 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	25 000,00 \$
42	Moderniser le parc-école Arc-en-Ciel de Sainte-Monique	Réaménager le parc-école en réorganisant et rénover la majorité des structures existantes, puis en ajoutant de nouvelles aires de jeux de manière à le mettre aux normes et l'embellir.		Ecole Arc-en-Ciel	non	69 267,00 \$	16 147,00 \$	7 622,00 \$	22 500,00 \$	0,00 \$	700,00 \$	0,00 \$	7 303,00 \$	10 000,00 \$	4 995,00 \$
43	Amélioration de la piste de ski de fonds La Moraine	Aménager un deuxième accès ainsi qu'un stationnement et procéder à différents travaux d'amélioration de cette piste de ski de fond en opération depuis 1993.		La Commission des loisirs de Grand Saint-Esprit	oui	6 800,00 \$	1 750,00 \$	1 674,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 376,00 \$
44	Résene complémentaire pour le service d'incendie du Grand Saint-Esprit	Projet visant à assurer la mise aux normes des services de la municipalité ainsi que leur capacité à répondre aux besoins actuels comme à ceux de nouvelles résidences.		Municipalité de Grand Saint-Esprit	non	113 350,00 \$	13 879,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	99 471,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
45	Fonds Coup de pouce du Carrefour jeunesse emploi	Créer un fonds offert des bourses aux 16-33 ans pour contrer l'exode, favoriser le retour, encourager une reprise des études, la recherche d'emploi, l'entrepreneuriat jeunesse etc.		Carrefour jeunesse emploi	non	10 000,00 \$	500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	9 500,00 \$
46	Aménagement du bord de Teau - Hôtel de ville de Pierreville	La 1ère phase d'une série d'aménagements paysagers et utilitaires (aires de repos pour les cyclistes et de jeux pour les jeunes, promenade pour piétons, mobilier urbain, bloc sanitaire, etc.).		Municipalité de Pierreville	non	300 000,00 \$	30 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	210 000,00 \$	0,00 \$	60 000,00 \$
47	Outils d'accueil et promotionnels - Village de Saint-Célestin	Créer ou améliorer différents outils (notamment d'accueil d'informants, de réflexions en lignes, etc.) favorisant la visibilité, l'attractivité, le sentiment d'appartenance, l'accueil, etc.		Municipalité Village de Saint-Célestin	non	8 700,00 \$	3 700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
48	Réparation et adaptation du Centre communautaire de Saint-Elphège	Rénover, rénover et ajouter des équipements au principal bâtiment communautaire du village afin de mieux répondre aux besoins de la communauté.		Municipalité de Saint-Elphège	oui	10 033,00 \$	5 231,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 802,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
49	Aménagement d'une aire de repos sur le rang Haut-de-la-Rivière à Saint-François-du-Lac	Création à l'initiative réalisée à l'été 2006 ailleurs dans la municipalité, soit d'aménager une voie partagée pour les cyclistes avec signalisation, arbres et mobilier pour aire de repos, etc.		Municipalité de Saint-François-du-Lac	non	8 000,00 \$	3 922,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 078,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
50	Phase 1 de l'aménagement du Lac Pontiac Vener	Aménager les lieux et installer une clôture pour sécuriser et réserver pour l'approvisionnement hivernal cet étang localisé sur un terrain cédé à la municipalité pour une utilisation communautaire.		Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	non	16 333,00 \$	3 700,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 633,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
51	Développement domiciliaire à Sainte-Perpétue	Acquiescer et amener les services pour une vigilance accrue afin d'avoir le maintien et le retour des jeunes et familles ainsi que l'installation et le développement d'entreprises.		Municipalité de Sainte-Perpétue	non	600 000,00 \$	44 922,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	565 078,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
52	Aménagement du parc municipal de Saint-Wenceslas	Réaménager les abords de l'église et de la mairie et en faire la place centrale du village lieu de rencontres et d'activités familiales faisant la fierté de la population.		Municipalité de Saint-Wenceslas	non	32 000,00 \$	14 092,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	17 908,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
53	Travaux de réflexion de l'église catholique d'Odanak	Rénover l'église (portes, porches, grandes portes), puis en restaurer et améliorer l'intérieur (peinture, voûte et bandes décoratives, installation de ventilateurs, etc.).	Comité d'église d'Odanak (Mission Saint-François-de-Sales)	Conseil de bande d'Odanak	oui	32 823,00 \$	20 000,00 \$	12 323,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
54	Rénovation, mise à niveau des équipements et relance du Centre récréatif de La Visitation	Réaliser la première phase du projet de rénovation (peinture des entrées, remplacement ou ajout d'équipements, aménagement de locaux, etc.), puis promouvoir et animer le centre.		Comité de développement du Centre récréatif	non	86 600,00 \$	39 922,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	5 000,00 \$	21 678,00 \$
55	Aménagement d'une aire de jeux à Saint-François-du-Lac	Aménagement d'une aire de jeux et installation de modules pour les enfants de 3 à 12 ans.		Comité Les loisirs de St-François-du-Lac inc.	non	45 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$	5 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
56	Bibliothèque municipale de Saint-Célestin - 25e anniversaire	Répondre aux besoins de la clientèle grandissante en réaménageant le local et en remplaçant et améliorant l'aménagement, puis animer et souligner les 25 ans de l'institution.		Municipalité Village de Saint-Célestin	non	2 600,00 \$	1 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 300,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
57	Remplacement de la roulotte de la patinoire extérieure de Saint-Célestin	Consolider les services de loisirs et améliorer la fréquentation de la patinoire en remplaçant la roulotte existante, défective et désuète.		D.T.J. de Saint-Célestin	non	16 000,00 \$	6 478,00 \$	5 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 000,00 \$	0,00 \$	1 328,00 \$
58	Jouyphatique à Saint-Léonard-d'Aston	Par ce projet Ludollette, un organisme communautaire œuvrant principalement en alphabétisation, va mettre sur pied un service de jouyphatique destiné aux 12 ans.		Ludollette	non	20 087,00 \$	10 000,00 \$	10 087,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
59	Carrefour-épicerie à Aston-Jonction	Aménagement dans l'édifice municipal d'Aston-Jonction d'un espace épicerie-dépanneur.		Comité de développement économique d'Aston-Jonction inc.	non	38 800,00 \$	10 000,00 \$	7 800,00 \$	0,00 \$	5 000,00 \$	6 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	10 000,00 \$	0,00 \$
60	Action développement dans le cadre des 25 ans de la MRC de Nicolet-Yamaska	Réaliser 3 activités pour mieux outiller la MRC en lien avec son développement socio-économique: un DVD corporatif, un concours lui permettant de se doter d'une banque de photos, une activité de maillage et reconnaissance avec la communauté d'affaires.		MRC de Nicolet-Yamaska	non	39 250,00 \$	19 000,00 \$	7 850,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	12 400,00 \$
61	Autre frais	Dépenses associées à la préparation du plan de travail de mise en œuvre du Pacte rural 2002-2007, à la réalisation des consultations, etc. (copies, frais de déplacement, etc.)		MRC de Nicolet-Yamaska	oui		5 279,00 \$								
TOTAL:						6 849 164,00 \$	1 123 240,00 \$	370 504,00 \$	1 634 710,00 \$	167 750,00 \$	552 850,00 \$	0,00 \$	2 420 810,00 \$	98 500,00 \$	485 739,00 \$

Note: Les données financières, pour les projets soulignés en gris, sont finales.

